



**Situation des jeunes de la MECS des Tourelles :  
A défaut d'une solution viable pour ces jeunes, ils sont toujours dans un centre fermé !**

Depuis plusieurs mois, nos organisations dénoncent les conditions d'accueil des jeunes confiés à la MECS des Tourelles et par ricochet leurs conséquences sur les conditions de travail pour les personnels éducatifs.

Nos multiples alertes n'ont eu qu'un écho limité, car loin de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation des jeunes et des travailleurs sociaux, ce sont des mesures inquiétantes et scandaleuses que l'association Le Cap et ses partenaires (PJJ et CD Allier) mettent en œuvre.

Ainsi pendant la période où les travaux de réfection des locaux de la MECS ont lieu, l'ensemble des jeunes de cette structure sont « en résidence » dans les murs du Centre Fermé de Pionsat, qui rappelons-le, est une structure limitative de liberté et, par sa configuration physique et géographique, un lieu « clos et isolé ». La direction, dans une récente déclaration, confirme que ces jeunes sont dans les locaux pour une période de 4 mois au total.

Pour rappel, les jeunes accueillis dans une Maison d'Enfants à Caractère Social sont pris en charge au titre de la protection de l'enfance et non de la justice des mineurs, le CEF n'est pas une Maison de l'enfance à caractère social ! Les jeunes sont placés pour des raisons de maltraitance et doivent être protégés. Le CEF est tout l'inverse, c'est un lieu de privation de libertés. Ferait-on la même chose avec des enfants qui ne relèvent pas de l'ASE ou de la PJJ ? Est-ce qu'on relogerait des jeunes en internat d'un collège dans une prison en attendant la fin des travaux ?

De plus, le manque de personnels qualifiés perdure. La solution trouvée par l'association est une pseudo formation « en accéléré », au lieu du permis de conduire, c'est le permis d'être un travailleur social ! C'est reconnaître explicitement que la formation de niveau Bac + 3 d'éducateur Spécialisé est totalement inutile. Nous exprimons nos plus vives inquiétudes, car ces personnels vont se retrouver en situation de responsabilité de jeunes en grande difficulté et notamment ceux qui sont au CEF de Pionsat.

Enfin, les jeunes - qui nous le rappelons - sont en obligation scolaire sont acheminés chaque jour à Montluçon où ils devraient normalement être scolarisés. Nous savons que l'association les transporte effectivement à Montluçon, par contre nous savons aussi qu'ils sont régulièrement absents. Ils errent en ville où se trouvent des « abris » pour passer la journée. Récemment des professeurs d'un collège qui les accueille s'en sont inquiétés, ils ont déclaré être très préoccupés quant à la sécurité éducative, psychologique des jeunes. Vraisemblablement aucune démarche n'est faite avec les services de l'Éducation Nationale pour adapter le parcours et la scolarité des adolescents qui est complexifié par cet éloignement géographique de leur lieu de vie actuel.

La question se pose d'une telle mesure et sur l'impact psychologique, moral et scolaire pour les jeunes qui se retrouvent dans une structure d'enfermement, sans personnel qualifié, loin de tout et notamment de pouvoir bénéficier d'une scolarité digne de ce nom.

**Nous ne pouvons que réprover un tel choix et nous nous interrogeons sur les raisons qui ont poussé les responsables et les partenaires à une décision aussi inappropriée. Pour finir, nous doutons de la capacité de l'association Le Cap à pouvoir gérer deux établissements (la MECS des Tourelles et le CEF de Pionsat) en respectant la législation en vigueur et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**

**Nous exigeons :**

- **Que soit mis fin immédiatement à cet « hébergement » et qu'une solution éducative viable et adaptée soit trouvée pour accueillir ces enfants et permettre aux personnels de travailler dans des conditions décentes,**
- **Qu'immédiatement l'ensemble de ces jeunes soient scolarisés et ce dans les dispositifs pédagogiques de droit commun et répondant à leurs besoins et que cette scolarité soit garantie,**
- **Que les autorités de tutelles inspectent cette structure et notamment afin de vérifier les conditions d'accueil des jeunes au CEF de Pionsat,**
- ***Nous saisissons la Défenseure des Droits et la Contrôleuse des Lieux Privatifs de Liberté afin de les informer de cette situation,***
- ***Nous informons les Bâtonniers des Barreaux de Clermont-Ferrand, de Cusset-Vichy, de Montluçon et de Moulins et nous les invitons à exercer leur droit de visites dans cette structure d'enfermement,***
- ***Nous informons les députés du Puy de Dôme et de l'Allier de la situation que vivent ces enfants et nous les invitons à exercer leur droit de visites dans cette structure d'enfermement.***

**Union Locale CGT Montluçon CGT Educ'Action 03 FSU Puy de Dôme et Allier**

**SNPES-PJJ/FSU Auvergne**

**Syndicat des Avocats de France 63**